

Holle, A.

Auteur(s) : Holle, A., rentière

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Holle, A., rentière, Holle, A., 1898-02-13. Édition des lettres internationales adressées à Émile Zola.

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)..

Consulté le 05/05/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/958>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-13](#)

Adresse14, rue de Florence Bruxelles

Description & Analyse

DescriptionRéflexion sur la valeur des expertises dans le procès en cours.

Référence à la déposition de Bertillon dont l'auteur de la lettre a lu le compte rendu dans L'Aurore.

L'auteure habite 14, rue de Florence à Bruxelles

Information générales

Langue [Français](#)

CoteBEL 1898_02_13-05

Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, 2 p.

SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Pagès, Alain

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 03/10/2017 Dernière modification le 21/08/2020

13.02.98

Bruxelles

14 rue de Florence

13 Février '98 (le soir).

Monsieur,

Je viens de lire dans l'Aurore du
13 Février '98 la déposition de Monsieur Bertillon.

Il dit entre autre :

" qu'il est impossible qu'on puisse prouver
qu'un autre individu que le premier condamné,
né a réuni les conditions graphiques qui sont
sur ce bordereau .

Il n'a pu être écrit qu'un domicile du premier
condamné.

Le Bordereau, quoi qu'on en dise, n'est pas
d'une écriture courante, il obéit à un rythme
géométrique dont l'équation se trouvait dans
le buvard du premier condamné. "

Je crois avoir trouvé une thèse qui répond
à toutes ces conditions.

Je suppose Dreyfus innocent. Quelqu'un
seul le perdre et veut lui attribuer le bords-
reau compromettant. Il se procure de l'é-
criture de Dreyfus, non pas l'écriture directe
mais celle sur buvard. Dans ce buvard il
découpe des mots etc pour constituer



ensemble les phrases du bordereau. Il les colle
sur papier ou carton. Maintenant il est en
possession du bordereau à l'encre pour être
lire, et écrite en cette condition sur buvard.

Maintenant il doit avoir moyen de faire
lâcher cette encre du buvard et de le faire tenir
à un autre morceau de papier où les mots doi-
vent donc avoir l'aspect ordinaire. Une fois
lâchée voilà le bordereau établi.

Or cette écriture est vraiment celle de Dreyfus.
Il a écrit tous les mots. Or doit bien y trouver
les mêmes conditions graphiques que Dreyfus
réunit en soi. Le bordereau a été écrit au
domicile du condamné (par parties).

Aussi n'est-ce que naturel que l'écriture ne
soit pas une écriture courante.

Une autre personne que Dreyfus ne l'a pas écrit.

Il doit donc être facile à Monsieur Bertillon
de prouver, ce qui autrement semble un paradoxe,
que les experts dans les deux procès ne se contre-
disaient pas :

Le Bordereau est de l'écriture de Dreyfus et c'est
un faux quand même.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de ma
considération distinguée.

A. A. Holle.